Image not found or type unknown

Pret immobilier caution banque

Par **tolb**, le **02/01/2008** à **09:33**

Bonjour

J'aurais besoin d'un petit renseignement
J'ai acheter un appartement a Versailles en 2003 avec comme banque : La Poste a l'epoque j'avais pris une caution avec la mutuelle Générale
Suite a une demande de mutation je suis allé vivre a Toulouse ou j'ai acheter un autre appartement avec une autre banque
J'ai donc loué mon appartement suite a cette location la mutuelle Générale a décider d'arreter de me cautionné pour mon appartement (puisque d'apres les textes la MG ne peut cautionner un appartement louer)
La Poste a donc envoyer un courrier en me precisant que je devrais prendre un autre cautionnaire et donc m'obliger a faire un avenant au contrat de pret immobilier
Suis je obliger de signer ce contrat de pret immobilier
Peut-on m'obliger a prendre un autre cautionnaire sachant qu'aujourd'hui j'ai toujours payer a chaque échéance ?
Il ne me reste plus que 45 000€ a rembourser pour ce prêt et la location de mon appartement me rembourse pratiquement le montant du prêt il me reste environ 30€ a rembourser par mois
Pouvez-vous me donner des conseils
Merci d'avance
Erwan.tolb@orange.fr

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés